

**ASSOCIATION ORGUE NOTRE-DAME  
de FONDETTES**

27 bis rue Auguste Renoir  
37230 FONDETTES

**Fascicule des Comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2023**

**COMPTES ANNUELS**

BILAN ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12 mois			Exercice N-1 31/12/2022 12 mois
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
2151 Orgue	551 813	8 920	542 893	548 411
2181 Tribune	135 511	2 190	133 321	134 676
2183 Matériel	1 958	280	1 679	1 958
2184 Mobilier	843	42	801	-
<b>Immobilisations financières</b>			-	
261 Titres de participation	15		15	15
<b>TOTAL I</b>	<b>690 141</b>	<b>11 432</b>	<b>678 708</b>	<b>685 060</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Comptes de liaison</b>	<b>TOTAL II</b>			
<b>Stocks et en cours</b>				
<b>Avances et acomptes sur commandes</b>				
<b>Créances</b>			-	-
4687 Produits à recevoir - Fondation du Patrimoine	5 385		5 385	2 325
<b>Disponibilités</b>			-	-
5112 Chèques et virements à encaisser	250		250	763
5122 Livret Partenaire OBNL	57		57	8 455
5123 Livret Bleu Association	104		104	6 071
5121 Crédit Mutuel compte-courant - construction	335		335	4 321
51215 Crédit Mutuel compte-courant - concerts	-		-	75
5187 Intérêts courus à recevoir	-		-	
531 Caisse - concerts	344		344	129
<b>TOTAL III</b>	<b>6 475</b>	<b>-</b>	<b>6 475</b>	<b>22 139</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>696 616</b>	<b>11 432</b>	<b>685 184</b>	<b>707 199</b>

BILAN PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12 mois		Exercice N-1 31/12/2022 12 mois	
<b>FONDS PROPRES</b>				
102 Fonds propres sans droit de reprise		272 576		178 788
1052 Écart de réévaluation sur biens avec droit de reprise		368 450		368 450
<b>120 RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>		<b>38 470</b>		<b>93 788</b>
<b>TOTAL I</b>		<b>679 496</b>		<b>641 026</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>TOTAL II</b>			
<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>	<b>TOTAL III</b>			
<b>DETTES</b>				
<b>Emprunts et Dettes financières</b>				
1641 Crédit Mutuel - crédit de trésorerie		-		50 000
<b>Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</b>				
4043 NOUVEL ENERGIE		4 064		4 064
4044 Ets RIBREAU		-		1 979
4081 Fournisseurs, factures non parvenues		1 300		9 991
4686 Charges à payer		323		140
<b>TOTAL IV</b>		<b>5 687</b>		<b>66 173</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>685 184</b>		<b>707 199</b>

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	en €	en %
	12 mois	12 mois		
<b>PRODUITS</b>				
<b>7064 Cotisations</b>	1 285	1 330	(45)	-3,4%
<b>Ventes de biens et services</b>				
7065 Concerts et Manifestations	3 568	4 690	(1 122)	-23,9%
<i>Détail :</i>				
70653 Concert inauguraux	-	3 761		
70654 Concert du 22/10/22	-	929		
70655 Concert du 19/05/23	2 303			
70656 Concert du 01/10/23	1 265			
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
<b>Dons manuels et mécénat</b>				
7061 Dons avec CERFA	8 652	105 890	(97 238)	-91,8%
7062 Dons avec CERFA (Cuvée Saint-Georges)	-	1 675	(1 675)	-100,0%
7063 Dons sans CERFA	320	451	(131)	-29,1%
70635 Dons Fondation du Patrimoine	3 060	190	2 870	NS
<b>Autres produits</b>			-	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 885</b>	<b>114 226</b>	<b>(97 341)</b>	<b>-85,22%</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	30			NS
6064 Fournitures administratives	449	351	98	27,8%
6136 Licence EBP	293	308	(16)	-5,1%
6156 Maintenance de l'orgue	2 245	1 795	450	25,1%
6161 Assurance RC	90	86	5	5,7%
6226 Honoraires	4 046	5 292	(1 246)	-23,5%
6230 Concerts et manifestations	4 870	7 881	(3 011)	-38,2%
<i>Détail :</i>				
62324 Concert inauguraux	-	7 151		
62325 Concert du 22/10/22	-	730		
62326 Concert du 19/05/23	1 333			
62327 Concert du 17/09/23	667			
62328 Concert du 01/10/23	2 871			
6236 Catalogues et imprimés	37			NS
65257 Réceptions	-	16		
626 Frais postaux	139	209	(70)	-33,3%
627 Services bancaires	55	50	6	11,9%
628 Divers			-	
<b>TOTAL des CHARGES EXTERNES</b>	<b>12 256</b>	<b>15 988</b>	<b>(3 733)</b>	<b>-23,3%</b>
<b>IMPÔTS et TAXES</b>				
63513 Autres Impôts et Taxes		-	-	NS
637 Autres impôts et taxes (organismes div.)		-	-	
<b>TOTAL des IMPÔTS et TAXES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NS</b>
<b>DOTATION aux AMORTISSEMENTS</b>				
68112 Dotation /amortissements immob. corporelles	7 195	4 237	2 958	69,8%
<b>TOTAL des AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 195</b>	<b>4 237</b>	<b>2 958</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 566)</b>	<b>98 237</b>	<b>(100 804)</b>	<b>-102,6%</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>				
7681 Autres produits financiers	161	228	(67)	-29,4%
6611 Intérêts des emprunts et dettes	1 052	523	529	101,3%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(891)</b>	<b>(294)</b>	<b>(596)</b>	<b>NS</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>				
7718 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 357	-	3 357	NS
778 Autres produits exceptionnels		-	-	
772 Produits sur exercices antérieurs		82	(82)	NS
7871 Reprises de provisions	38 570		38 570	NS
6718 Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion			-	
6752 Pertes exceptionnelles/immobilisations			-	
6871 Dotation aux provisions pour créances douteuses			-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>41 927</b>	<b>82</b>	<b>41 845</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>38 470</b>	<b>98 025</b>	<b>(59 555)</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>58 973</b>	<b>114 536</b>	<b>(55 563)</b>	<b>-48,5%</b>
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>20 503</b>	<b>20 748</b>	<b>(245)</b>	<b>-1,2%</b>
	<b>38 470</b>	<b>93 788</b>	<b>(55 318)</b>	<b>-59,0%</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>38 470</b>	<b>93 788</b>	<b>(55 318)</b>	<b>-59,0%</b>

  

Evaluation des contributions volontaires	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	en €	en %
	12 mois	12 mois		
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Dons en nature	49 290	101 250	(51 960)	-51,3%
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>				
Personnel bénévole	49 290	101 250	(51 960)	-51,3%



**ANNEXE**

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 685 184 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 16 885 € et présentant un excédent de 38 470 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Présentation de l'association

Après une période de réflexion entamée en janvier 2016 par un petit groupe de Fondettois, l'association « Orgue de l'église Saint-Symphorien de Fondettes » - en abrégé « ONDF » : « Orgue Notre Dame de Fondettes » - fut déclarée le 3 octobre 2016 à la Préfecture de TOURS (Indre-et-Loire).

Elle a pour objet « *L'installation d'un orgue dans l'église Saint-Symphorien de Fondettes et l'animation culturelle, culturelle et pédagogique en précisant une vocation plus spécifique pour la musique sacrée.* »

Financée presque exclusivement par des dons de particuliers et d'entreprises, elle a donc entrepris de construire un orgue « à tuyaux » classique d'esthétique musicale « baroque allemand » dans l'église de Fondettes (classée monument historique) qui n'en comportait pas.

Après sept années de travail, l'obtention de l'autorisation de la DRAC (Direction régionale de l'Action Culturelle) et l'obtention d'un permis de construire de la part de la Municipalité de Fondettes, propriétaire du bâtiment, le projet est arrivé à son terme après avoir connu de nombreuses péripéties. La construction de l'instrument a été achevée en mai 2022 et il a été inauguré le 20 mai 2022 conformément à ce qui était prévu.

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'association a eu à faire face à un important événement en 2022, puisque l'un des deux garants de la Manufacture d'orgues THOMAS est resté sourd aux demandes de versement de sa garantie. Il en est résulté une procédure auprès du Tribunal des Entreprises de Liège dont l'issue a été positive en 2023 ainsi qu'indiqué au paragraphe traitant des informations générales complémentaires.

### Règles et méthodes comptables

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes – changements résultant des nouvelles dispositions

Aucun changement de méthode n'est à signaler par rapport à l'exercice précédent.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Il inclut également tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Ils tiennent compte de la spécificité des immobilisations :

- > Tribune et orgue : 100 ans
- > Matériel : 7 ans
- > Mobilier 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation égale au montant de la différence est comptabilisée.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Informations générales complémentaires**

On pourra se reporter aux annexes des comptes annuels 2020, 2021 et 2022 pour avoir un historique complet de l'opération. Voici ce qu'il convient de souligner pour l'exercice 2023 :

- > La Société Coopérative Indépendante de Cautionnement Collectif (SCICC), qui avait consenti une caution d'un montant de 38 570 € (10 % du marché initial HT) au profit de l'association, n'a jamais répondu aux demandes nombreuses de cette dernière de remplir ses obligations.
- > Une procédure a donc été lancée en 2022 auprès du Tribunal des Entreprises de Liège pour faire valoir les droits de
- > En septembre 2022, le Tribunal rendait un jugement reconnaissant le préjudice subi par ONDF, demandant toutefois qu'il soit précisé et mieux justifié quant à son montant. De nouvelles conclusions ont donc été déposées pour une audience au 27 avril 2023.
- > La créance de 38 570 € avait été inscrite à l'actif du bilan depuis le 31 décembre 2021 et, par application du principe de prudence, intégralement provisionnée.
- > Après l'audience susmentionnée, le Tribunal des Entreprises de Liège a, par un jugement en date du 8 juin 2023, donné raison à l'association ONDF et condamné la SCICC à régler sa caution de 38 570 € et les frais accessoires.
- > La SCICC a renoncé à faire appel du jugement et s'est acquittée, quelques semaines après, de l'intégralité de sa dette auprès de l'association ONDF.
- > En conséquence, la provision de 38 570 € a été reprise en produits exceptionnels au 31 décembre 2023.

**Compléments d'information relatives au bilan**

**État des immobilisations**

Immobilisations	Valeur brute	Augmentations		Réévaluation Valeur d'origine Fin d'exercice
	Début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	
Orgue	551 813			551 813
Tribune	135 511			135 511
Matériel	1 958			1 958
Mobilier			843	843
Immobilisations financières				-
Autres participations	15			15

  

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute	Réévaluation Valeur d'origine Fin d'exercice
	Poste à poste	Sorties	Fin d'exercice	
Orgue			551 813	551 813
Tribune			135 511	135 511
Matériel			1 958	1 958
Mobilier			843	843
Immobilisations financières			-	-
Autres participations			15	15

**État des amortissements**

Amortissements	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Orgue	3 402	5 518		8 920
Tribune	835	1 355		2 190
Matériel		280		280
Mobilier		42		42
Immobilisations financières				-
Autres participations				-

**État des provisions**

État des provisions	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions sur actifs circulants	38 570		38 570	-

**État des échéances des créances et dettes**

État des créances				
	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Fournisseurs avances, acomptes				
Produits à recevoir	5 385	5 385		
État des dettes				
	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Crédit Mutuel - crédit de trésorerie	-	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 687	5 687		

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 687
<b>TOTAL</b>		<b>5 687</b>

**Tableau des variations des fonds propres**

Nature	Montant début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Fonds propres	178 788	93 788			272 576
Écart de réévaluation	368 450				368 450
Résultat	93 788	-93 788	38 470		38 470
<b>TOTAUX</b>	<b>641 026</b>	<b>0</b>	<b>38 470</b>	<b>0</b>	<b>679 496</b>

**Compléments d'information relatives à l'exploitation**

**Détail des contributions volontaires**

Détail des heures de contribution bénévole (y compris réunions)			
Fonction	Prénom	Nom	Nb d'heures
Président	Etienne	ROUXEL	250
Vice-Président	Stéphane	BÉCHY	10
Secrétaire, Directeur artistique	Jean-Marie	BESSE	350
Secrétaire-adjointe (jusqu'au 26 juin 2023)	Sylvie	BOUGEARD	30
Trésorier	Gilles	RORTHAIS	200
Administrateur	Philippe	DOUARD	20
Administrateur	Véronique	BESSE	20
Administrateur	Frédéric	BERTHELOT	20
Administrateur	Francis	BARDOT	10
Administrateur	Jean-Pierre	ROBERT	20
<b>TOTAL heures</b>			<b>930</b>
Taux horaire			53 €
<b>Total en €</b>			<b>49 290 €</b>

**Engagements financiers et autres informations**

**Engagements financiers**

Engagements donnés		NEANT
Engagements reçus		NEANT

Autres informations - néant